

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

publié le 25/10/22
mis en ligne le 25/10/22

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludvine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERGNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

LANCEMENT DE L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) SUR LE CŒUR DE VILLE DE GUERET

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

Par délibération n°215/22 du 15 septembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a validé l'étude de faisabilité de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

8. Domaines de compétences par thèmes 8.5. Politique de la ville-habitat-logement

La présente délibération a pour objet d'engager les crédits correspondants au lancement de l'ORI sur le cœur de ville de Guéret. Cette opération est composée de deux phases successives liées à la préparation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à l'animation de l'opération, afin d'accompagner les propriétaires dans la restauration de leur biens immobiliers.

Le montant prévisionnel du suivi et de l'animation de cette opération s'élève à 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC.

Elle se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires, alignés sur la convention n° 023PR0016 du 14 janvier 2021, sur la mise en place de l'OPAH-RU.

Les dépenses devraient être étalées comme suit :

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Montant HT	4 166,67 €	13 833,33 €	12 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	37 500,00 €
Montant TTC	5 000,00 €	16 600,00 €	14 400,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	45 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à :

- Signer, au nom de la collectivité, tout acte relatif à l'aboutissement de cette opération.
- Effectuer les dépenses sur l'imputation budgétaire suivante :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Code Gestionnaire	Objet	Montant
Principal	Fonctionnement (dépendances)	011	611	0721 Habitat	Contrats de prestations de services	45 000€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

M.F. FOURNIER